

## ARRÊTÉ N° 2025-269

portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction de l'épreuve écrite d'admission de

### L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2025

Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2024-662 du 30 septembre 2024 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-267 du 10 mars 2025 portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-268 du 10 mars 2025 portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2025,

## ARRETE :

### Article 1 :

La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2025, est la suivante :

- BROUSSE Carole
- CREAC'H Matthieu
- GOUEDARD Guillaume
- LAPOSTOLLE Mélodie
- BREHIER Fanny
- MONTAGNER Eric
- NEVEU Séverine
- NOUVEL Hervé
- RENAULT Damien
- ROBERT Gilles

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de cette épreuve écrite d'admission.

### Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

### Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
Le 10 mars 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250310-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-03-2025

Publication le : 10-03-2025

2



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

**Chantal PÉTARD-VOISIN**